# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Pôle coordination et ressources Direction des ressources humaines Service gestion administrative des personnels A.D.R.H. 20/1898

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

# ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR DAMIAN MOORE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT CHARGE DU POLE SOLIDARITES HUMAINES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3221-3 et L 3141-1,

VU le code des marchés publics,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R262-40 et R262-68 ; L262-52 ; R262-89 ; L262-46,

VU l'élection du 02 avril 2015 du Président du conseil départemental,

VU les délibérations de l'assemblée départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au Président en vertu des articles L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-11 du code général des collectivités locales,

VU l'arrêté départemental R.H. 17/1835 du 26 avril 2017, modifié, portant délégation de signature à M. Damian MOORE, directeur général adjoint chargé des solidarités,

VU l'arrêté départemental R.H. 19/2711 du 03 décembre 2019, modifié, portant délégation de signature à M. Damian MOORE, directeur général adjoint chargé du pôle solidarités humaines,

CONSIDERANT l'organigramme des services du conseil départemental en vigueur,

CONSIDERANT les différents mouvements de personnel,

CONSIDERANT les départs en retraite de Mme Bernadette TORTOSA le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et de Mme Monique LEVY le 1<sup>er</sup> août 2020,

## ARRETE

<u>Article 1er</u>: L'article 2 de l'arrêté départemental R.H. 17/1835 du 26 avril 2017 susvisé est remplacé ainsi qu'il suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damian MOORE, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée, chacun pour ce qui le concerne, par :

- Mme Muriel BETTON, directrice Enfance Famille,

- Mme Nadine MIRAMONT, directrice de l'Autonomie,
- Mme Françoise DELPECH, directrice de la Cohésion Sociale (et notamment en ce qui concerne le RSA: les décisions de sanctions et pénalités administratives, de recouvrement des indus, les réponses aux recours administratifs),
- Mme Maryline LAQUES, directrice Tarification et Contrôle des Etablissements,
- M. Denis CARAYRE, directeur de l'Action Sociale Territorialisée,
- Mme Céline BONNET, responsable des Finances et Services Généraux,
- M. David DUPUY, directeur adjoint Enfance Famille,
- Mme Christine MATALY, directrice adjointe de l'Autonomie,
- Mme Pascale BARDOU, directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- Mme le Docteur Sylvie BERTIN, responsable du service PMI,
- Mme Sandrine GLEYZES, chef du service Aide Sociale Adultes,

# et pour les attributions suivantes seulement :

- orientations et réorientations des différentes catégories de bénéficiaires du RSA.
- contrats d'engagement spécifique 1ère demande et renouvellement des bénéficiaires du RSA,
  - toutes mesures éducatives :
    - . accompagnement économie sociale et familiale,
    - . les mesures d'accompagnement social personnalisé,
    - . les contrats AED dans le cadre des mesures d'aides éducatives à domicile et projet,
- les décisions relatives à l'organisation du personnel sur les pôles sociaux (hors personnel médical paramédical et cadres de santé et les personnels relevant des responsables techniques Enfance Famille),
- les courriers adressés aux candidats assistants maternels dans le cadre de la procédure d'agrément et aux assistantes maternelles agréées,
- les attributions ou rejets des aides financières : secours Conseil
  Départemental, ASE, FAJ.

### par:

- Mme Joëlle BADOCH, responsable de la MDS de Montech/Verdun,
- Mme Cathy DETONY, responsable adjointe de la MDS de Montech/Verdun,
- Mme Corinne IMART, responsable de la MDS de Castel/Moissac,
- Mme Carine DELON, responsable adjointe de la MDS de Castel/Moissac,
- Mme Pascale GOMEZ, responsable adjointe de la MDS de Castel/Moissac,
- Mme Catherine BOUYER, responsable de la MDS de Montauban,

- Mme Nathalie BASCOU, responsable adjointe de la MDS de Montauban centre antenne Villebourbon-Labat,
- Mme Céline KUS, responsable adjointe de la MDS de Montauban antenne Les Chênes et Unal,
- Mme Valérie SOUYRIS, responsable de la MDS de Caussade/Nègrepelisse,
- Mme Sandrine PARAYRE, responsable adjointe de la MDS de Caussade/Nègrepelisse,
- Mme Sandra LOUAN, responsable de la MDS de Beaumont/Valence d'Agen,
- Mme Yveline VANDENBOOSCHE, responsable adjointe de la MDS de Beaumont/Valence d'Agen,

Le reste sans changement ».

Article 2: L'arrêté départemental R.H. 19/2711 du 03 décembre 2019 susvisé est abrogé.

<u>Article 3</u>: Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au payeur départemental et sera publié au recueil des actes administratifs du conseil départemental.

Fait à Montauban, le - 9 SFP. 2020 Le Président,

**Christian ASTRUC** 

<u>NB</u>: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.